

L'Andra ouvre un nouveau cycle de concertation sur le thème des « chantiers » mardi 4 avril prochain à 18h30 au Centre de Meuse/Haute-Marne. Cette concertation s'inscrit dans le cadre de la thématique « Aménagement de l'espace et Cadre de vie ».

Pourquoi une nouvelle concertation maintenant ?

L'Andra prépare, pour les besoins du projet Cigéo, des travaux d'archéologie préventive et une nouvelle série d'investigation géologique et géotechnique. Ces travaux pourront générer des nuisances ponctuelles (circulation, bruit, poussière...).

L'Andra souhaite donc anticiper collectivement la gestion de ces futurs chantiers prévus fin 2024-début 2025. En discuter maintenant, permettra notamment d'intégrer les recommandations des riverains dans les futurs cahiers des charges des entreprises qui réaliseront ces travaux. L'occasion également de s'interroger sur la meilleure façon d'informer le public de la tenue et de l'avancement de ces opérations.

Comment se déroulera cette concertation ?

Pour travailler efficacement sur cette thématique, l'Agence souhaite constituer un groupe de suivi de chantier. La réunion du 4 avril prochain permettra de déterminer son fonctionnement, ses objectifs et ses attendus.

Pourquoi un groupe de suivi chantier ?

L'idée de constituer un groupe de suivi chantier est née fin 2020, puis approuvée lors d'une première réunion sur la thématique des chantiers pour Cigéo.

Travailler sur le sujet demande du temps et de l'investissement pour monter en connaissances afin de formuler des propositions riches et fournies. Ainsi, mobiliser un groupe restreint et pérenne semble plus pertinent et efficace. L'Andra imagine à ce stade que ce groupe réunisse des riverains, proposition à challenger le 4 avril prochain.

COMMENT PARTICIPER ?

Pour participer, rendez-vous **mardi 4 avril à 18h30** à l'Espace technologique du Centre de Meuse/Haute-Marne

Inscription en ligne (lien ci-dessous) ou par téléphone au 03.29.75.53.73

Une pièce d'identité sera demandée aux participants pour accéder au site.

A propos de l'Andra

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991. Ses missions ont été complétées par la loi de programme du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs.

Indépendante des producteurs de déchets radioactifs, l'Andra est placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de l'environnement et de la recherche.

L'Andra met son expertise au service de l'État pour trouver, mettre en œuvre et garantir des solutions de gestion sûres pour l'ensemble des déchets radioactifs français afin de protéger les générations présentes et futures du risque que présentent ces déchets.

Contact presse : Audrey GUILLEMENET,
Chargée des relations presse,
07 86 52 51 41, audrey.guillemenet@andra.fr
[@andra_CMHM](https://www.youtube.com/user/andrafr)
<https://www.youtube.com/user/andrafr>